

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 9
Membres absents : 7
Date de la convocation : 28 août 2025

Séance du 18 septembre 2025

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Georges HAYEK, Betty SCHALL, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Patricia GONZALEZ, Elisabeth TAGLANG.

Délibération n° : 06/2025

Modification du règlement des aides sociales facultatives du CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale **décide** :

De modifier le règlement des aides sociales facultatives du CCAS en incluant les éléments suivants :

- Secours financiers :

Le montant du reste à vivre au-dessus duquel la demande fera l'objet d'un refus automatique sans qu'elle ne soit soumise à la commission permanente est fixé à 12.00 €.

- Bons alimentaires :

Le reste à vivre à ne pas dépasser pour pouvoir prétendre à un bon alimentaire est fixé à 6.50 €.

Adopté à l'unanimité.



Certifié conforme et exécutoire,
Le 19 septembre 2025,

La Présidente,
Cécile DELATTRE

